

Etat des lieux de la mise en œuvre du plan d'action RSE

Annexe au rapport annuel 2008 de la CIDD

1. INTRODUCTION

La présente note a pour objectif de présenter l'avancement de la mise en œuvre des différentes actions du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises tel qu'il a été approuvé le 25 octobre 2006 par la Commission interdépartementale Développement durable (CIDD) et adopté le 21 décembre 2006 par le gouvernement fédéral.

Cet état des lieux indique où en est la mise en œuvre des actions, quelles actions ont déjà été entreprises (aboutissant ou non à la mise en œuvre d'une action) et dans certains cas, les actions pertinentes qui ont été prises dans un contexte plus large mais qui n'ont pas nécessairement été initiées par les autorités.

La note n'a pas pour but d'évaluer les raisons pour lesquelles des actions sont ou ne sont pas exécutées ou d'examiner la mise en œuvre éventuelle d'actions dans le futur. Ces points devraient davantage faire l'objet d'une évaluation externe et plus approfondie. La note n'y fait donc pas référence.

La présente note a pour unique objectif d'indiquer à la CIDD, au gouvernement fédéral et aux parties prenantes concernées les actions qui ont déjà été mises en œuvre, celles qui sont toujours en cours ou celles qui n'ont pas encore été mises en œuvre.

2. CONTENU DES ACTIONS :

Au total, 13 actions ont été mises en avant dans le plan d'action responsabilité sociétale des entreprises. Le contenu de ces actions est représenté schématiquement ci-après.

Action 1 : Durabilisation des marchés publics

L'action concerne une série d'actions partielles sur la durabilisation des marchés publics et donc la durabilisation des propres chaînes de production. Les actions partielles suivantes ont été mises en avant :

- le développement d'un plan d'action national ;
- la mise à disposition des divers services d'achats fédéraux d'informations et de formations ciblées relatives à l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics (par CPA-CMS) + circulaire sur la nouvelle législation et les possibilités en matière de durabilité ;
- l'évaluation des circulaires sur la mise en œuvre du développement durable dans la politique d'achat fédérale ;
- la mise en place d'une structure d'appui marchés publics pour l'Economie sociale et l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics (en tenant compte des PME) : un manuel et un site web conviviaux (avec une base juridique) ;
- la promotion d'adjudications en fonction du caractère innovant (chercher le cas échéant des solutions innovatrices, y compris en matière environnementale et sociale, par le biais d'adjudications).

Action 2 : Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements étrangers :

Cette action s'adresse à l'Office national du Ducroire (OND), au Finexpo et à la Société belge d'investissement international (SBI) qui sont les principaux instruments de la politique de soutien des pouvoirs publics fédéraux au commerce extérieur et aux investissements étrangers. L'action se concentre spécifiquement sur :

- davantage de transparence au niveau des critères utilisés et de la mesure dans laquelle les obligations et engagements internationaux (droits de l'homme et du travail, traités environnementaux, etc.) sont pris en considération ;
- l'harmonisation, dans la mesure du possible, des procédures permettant de vérifier si les obligations et engagements internationaux sont inclus dans la décision ;
- l'organisation d'une formation sur les obligations et engagements internationaux pour le personnel des trois services ;
- une politique active au sein de l'OCDE pour tendre également vers cet objectif au sein de l'OCDE : tendre vers une transparence accrue et une prise en considération d'obligations et d'engagements internationaux lors de l'évaluation de dossiers.

Action 3 : Investissements socialement responsables dans la fonction publique

L'action a pour objectif de gouverner, si possible, les budgets gérés par les autorités conformément aux critères ISR. Pour ce faire, il faut :

- sensibiliser les autorités et rédiger des clauses standard afin d'encourager les autorités à investir les budgets qu'elles gèrent dans des investissements socialement responsables (et donc de tenir aussi compte de critères éthiques, environnementaux et sociaux) ;
- établir un inventaire de tous les budgets gérés par les autorités et contrôler si ces derniers sont gérés en tenant compte des critères ISR. Dans un souci de transparence, cet inventaire pourra être consulté sur Internet.

Action 4 : Guichet unique pour les labels publics

L'action comprend la centralisation de la diffusion d'informations, la promotion, les demandes, les procédures d'octroi, la recherche et autres pour le label social et l'écolabel, en un guichet unique.

Action 5 : Politique publique active sur le plan international

La cinquième action a pour but de renforcer le rôle de la Belgique au niveau international en matière de responsabilité sociétale des entreprises. D'où les initiatives suivantes :

- la rédaction d'un inventaire des diverses organisations et institutions internationales actives en matière de RSE ;
- la préparation et le suivi du Groupe de travail de haut niveau sur la responsabilité sociétale des entreprises (HLW CSR) par le représentant belge au sein de ce groupe ainsi que la mise à jour de l'apport belge 'Recueil des politiques et pratiques nationales en matière de RSE au sein de l'UE'.
- la collaboration active en tant qu'autorités à l'élaboration du nouveau standard ISO relatif à la responsabilité sociétale des organisations (ISO 26000) ;
- le suivi des développements relatifs aux 'Normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme' des Nations-

Unies et relatifs à la mise en place d'un programme de travail de 10 ans pour soutenir les initiatives régionales et nationales visant une production et une consommation durables comme convenu dans le cadre du Sommet mondial sur le Développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002.

- l'examen, dans le cadre des affaires étrangères et de la coopération au développement, de la façon de contribuer au développement des capacités en matière de RSE dans les pays en développement par l'aide aux syndicats, etc.

Action 6 : Soutien aux réseaux d'apprentissage

Cette action vise à soutenir des réseaux d'apprentissage, à savoir où les entreprises (et les parties prenantes) sont réunies de manière informelle, par des experts externes. Cette action a également pour objectif d'organiser une réunion de coordination entre les différents parties prenantes et initiateurs de réseaux d'apprentissage en rapport avec la RSE afin de rédiger un manuel mettant en avant les avantages, les inconvénients, les pièges, les questions prioritaires, etc. de tels réseaux d'apprentissage.

Action 7 : Initiatives de commerce éthique

Cette action a pour but de soutenir, outre des réseaux d'apprentissage locaux, des réseaux d'apprentissage plus importants au niveau national et régional. L'un de ces exemples est une initiative pour un commerce éthique similaire à l'Ethical Trading Initiative (ETI) en Grande-Bretagne.

Action 8 : Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes

Ces actions ont pour but de poursuivre l'implication des parties prenantes. Cette implication peut se traduire de manière plus informelle par la formule des journées de Forum (qui a été utilisée dans le cadre de l'implication des parties prenantes dans la création du plan d'action) ou par les organes de concertation existants. Le dialogue avec les parties prenantes sera organisé suite à l'état des lieux du plan d'action repris dans le rapport annuel de la CIDD.

Action 9 : Rapports de durabilité :

L'action vise à stimuler les rapports de durabilité dans notre pays. A cette fin :

- La Commission bancaire, financière et des Assurances créera un groupe de travail composé de parties prenantes chargé d'examiner comment inciter les entreprises cotées en Bourse et les grandes entreprises à publier un rapport de durabilité. Ce sur la base d'exemples étrangers et de la Global Reporting Initiative.
- On vérifiera pour les entreprises publiques comment favoriser les rapports de durabilité. Le secrétaire d'Etat compétent en sera chargé.
- Pour les PME, un manuel sera élaboré pour aider les entreprises intéressées à publier des rapports de durabilité adaptés au niveau d'une PME.

Action 10 : Programme de recherche commun en matière de RSE

L'action a pour but de développer un cadre de recherche afin d'encadrer l'ensemble des études, des développements et des connaissances. Le SPF Politique scientifique contrôlera comment les parties suivantes peuvent être intégrées dans les programmes de recherche existants :

- répertorier les études existantes ;

- répertorier les lacunes sur le plan des connaissances, des outils et des mécanismes de diffusion, et ce notamment au départ d'une analyse des parties prenantes ;
- organiser des études à partir des analyses susmentionnées ;
- développer des indicateurs permettant de mesurer la RSE.

Action 11 : Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances

L'action vise à favoriser l'échange d'initiatives, de connaissances et autres en matière de RSE entre les divers niveaux publics belges. Ce en réunissant les organisateurs des centres d'expertise existants.

Action 12 : Epargne pension éthique

L'action a pour objectif de permettre, dans le cadre du troisième pilier, l'épargne pension durable pour laquelle les produits d'épargne pension RSE spécifiques pourraient bénéficier d'une déduction fiscale majorée. La variante éthique pourrait bénéficier d'une déduction majorée par rapport aux produits d'épargne pension existants. La déduction fiscale majorée ne doit pas obligatoirement être réalisée au sein de l'enveloppe budgétaire existante. Cette action veut, pour ces produits d'épargne pension RSE, déterminer une série d'exigences minimales concernant l'intégration de critères de durabilité dans la politique de réinvestissement.

Action 13 : Obligation de transparence pour le secteur financier

La dernière action enfin comprend l'obligation de transparence existante dans le cadre de l'épargne pension du deuxième pilier et pour les OPC (organismes de placements collectifs), dans le cadre de laquelle il est indiqué si les institutions tiennent compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans leur politique de réinvestissement.

Il sera également examiné si une telle obligation de transparence peut être élargie à tout le secteur financier : banques, assurances, établissements de crédits et institutions de retraite.

3. ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Action 1 : Durabilisation des achats publics

Dans le cadre de la durabilisation des achats publics, un projet de plan d'action fédéral marchés publics durables a été élaboré par un groupe de travail de la Commission interdépartementale Développement durable. Le groupe de travail a atteint un accord sur 17 actions spécifiques dans le cadre de 7 objectifs. Ceux-ci étant :

1. garantir l'expertise technique en matière de critères durables
2. garantir l'expertise technique en matière d'aspects légaux
3. assurer le transfert d'informations au sein des services publics fédéraux
4. proposer une base politique officielle pour la mise en œuvre de la politique fédérale en matière de marchés publics durables
5. assurer la coordination et l'échange d'informations entre les différents niveaux de pouvoir et les diverses parties prenantes
6. étudier les possibilités d'adjudication en fonction du caractère innovant
7. fournir des informations sur le coût des produits durables

Une série d'actions de ce plan d'action fédéral développement durable confirment les engagements du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises. Il s'agit entre autres de

la mise en place d'une structure d'appui marchés publics durables, l'actualisation de la circulaire concernant la mise en œuvre de la politique de développement durable lors des marchés publics ainsi que l'étude des possibilités d'adjudication en fonction du caractère innovant. L'attention particulière portée aux PME a également été réitérée.

Le projet de plan d'action fédéral marchés publics durables a, après consultation des parties prenantes, été présenté à la CIDD qui en a pris acte lors de son assemblée de février 2009 et l'a envoyé au gouvernement pour délibération politique. Au moment de l'approbation du rapport annuel de la CIDD lors de son assemblée de mars 2009, il n'avait pas encore été examiné et adopté par le Conseil des Ministres.

La mise à jour et l'accroissement de la convivialité du guide des achats durables (www.gidsvoorduurzameaankopen.be) ont depuis bien avancé. La mission de recherche pour 70 groupes de produits est déjà terminée et a été présentée sous forme de fiches marchés publics durables concrètes présentant des propositions concrètes pour l'intégration de critères durables dans les différentes phases d'un marché public. Le nouveau site web est en ligne depuis fin mars 2009.

D'un point de vue global, les différentes actions partielles du plan d'action ont bien été suivies et ont été élaborées dans le projet de plan d'action fédéral marchés publics durables qui sera mis en œuvre durant la période 2009-2011. Le guide des achats publics durables a en outre été rénové, mis à jour et rendu plus convivial.

Action 2 : Politique de soutien au commerce extérieur et aux investissements étrangers

Dans ce cadre, il faut souligner qu'une série d'initiatives ont été prises dans le but d'informer le secteur privé de l'existence d'outils en matière de RSE comme les directives pour les entreprises multinationales de l'OCDE. Ce tant pour assurer les transactions d'exportation auprès de l'OND (Office national du Ducroire) que pour les outils de Finexpo.

Il existe par exemple depuis un certain temps les recommandations OCDE en matière d'environnement auxquelles les transactions d'exportation doivent se conformer (examen des aspects environnementaux). Et l'année dernière, l'OCDE a ajouté une recommandation afin de tenir compte de l'endettement des pays en voie de développement pour autant qu'il soit présenté à un organisme public et ce avec la garantie de l'OND.

Enfin, il faut mentionner qu'au niveau de l'Union européenne, une série de conditions sociales et environnementales pèsent également dans la balance pour l'obtention de préférences tarifaires générales.

Action 3 : Investissements socialement responsables dans la fonction publique

Jusqu'à présent, cette action n'a pas donné de résultats concrets. Un sous-groupe de travail a été créé au sein du groupe de travail RSE/ISR de la CIDD et se concentre sur le développement de clauses standard dans le cadre de marchés publics. Ces clauses peuvent ensuite être promues via le guide des achats durables (cf. mise en œuvre action 1). Ce sous-groupe de travail a eu une première réunion et des informations sont actuellement rassemblées sur les différents critères utilisés dans le cadre des investissements socialement responsables. Le croisement de ces informations permettra de développer les clauses standard prévues.

Dans le cadre des investissements socialement responsables, le groupe de travail a également examiné la proposition que le sénateur Mahoux (pièce 4-723/1) a à nouveau introduite concernant la création d'un Conseil des investissements socialement responsables au SPP Développement durable. Le groupe de travail a précisé être prêt à fournir des conseils en la matière si cela lui était demandé.

Action 4 : Création d'un guichet unique pour les labels publics

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, diverses propositions ont été élaborées et examinées au niveau politique durant la précédente législature. Une des propositions comprenait la création d'une "fondation de labellisation" qui aurait pour mission la promotion des labels visant à encourager des modèles de production et de consommation durables, et notamment ceux contrôlés par un organisme indépendant, parmi lesquels l'écocert européen et le label social belge. Cette fondation serait également chargée de gérer les deux labels publics de manière plus professionnelle et de chercher une collaboration avec les gestionnaires de labels contrôlés par un organisme tiers indépendant visant des modèles de production et de consommation durables, parmi lesquels des labels promouvant le commerce équitable, l'agriculture biologique, la gestion durable des forêts et la pêche durable. Une autre version de ces propositions se concentrait, entre autres pour répondre à la remarque du Conseil d'Etat sur la forme juridique d'une fondation, davantage sur la création d'une chambre de réflexion comme celle prévue par la loi du 27 février 2001 visant à promouvoir une production socialement responsable. Cette chambre de réflexion aurait la même mission que la 'fondation' des précédentes versions de la proposition. Des avis ont été demandés aux comités des parties prenantes des deux labels publics (le label social belge et l'écocert européen) pour toutes ces propositions et des propositions de texte (projets d'arrêtés d'exécution) ont été soumises pour avis au Conseil d'Etat.

La proposition n'a cependant pas été finalisée à la fin de la précédente législature et n'a pas été reprise pour discussion au cours de la législature actuelle.

Action 5 : Politique publique RSE active sur le plan international

Dans le cadre du suivi et de la préparation sur un plan international, le groupe de travail était principalement actif dans le développement du nouveau standard ISO 26000 relatif à la responsabilité sociétale des organisations en général. L'évolution des développements et la discussion concernant la position de l'expert du gouvernement au sein de l'ISO pour ce standard ont eu lieu au sein du groupe de travail RSE/ISR. Alors que lors de l'élaboration du plan d'action responsabilité sociétale des entreprises, le standard en était encore à l'état "d'avant-projet", un consensus a été atteint en 2008 entre les parties prenantes des différents pays participant pour créer un "projet de la Commission". Etant donné que le consensus doit maintenant plutôt être atteint au niveau national, la représentation publique au sein du comité miroir belge du Bureau national de Normalisation (NBN) a été renforcée par des membres du groupe de travail RSE.

Le suivi des développements au sein du Groupe de travail de haut niveau sur la RSE de la Commission européenne a également été prévu au sein du groupe de travail RSE. Le représentant belge au sein du Groupe de travail de haut niveau fait régulièrement son rapport au groupe de travail. Le groupe de travail a en outre été invité à présenter les expériences

belges en matière de réseaux d'apprentissage RSE lors d'une réunion du Groupe de travail de haut niveau. Tant les expériences fédérales que les expériences régionales (flamandes) seront abordées. La présentation est programmée pour la prochaine réunion du Groupe de travail de haut niveau sur la RSE.

Quant au suivi des développements au sein de l'OCDE, il sera d'abord garanti par le responsable du point de contact OCDE belge créé dans le cadre de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales. Ce point de contact national dépend du SPF Economie et a déjà pris de nombreuses initiatives pour présenter et diffuser les directives de l'OCDE. Directives qui ont été aussi mises sous les projecteurs des entreprises grâce à la plateforme KAURI qui organise régulièrement des actions dans ce cadre.

Toujours au niveau de l'OCDE, le SPP Développement durable a soutenu la présidence de la réunion annuelle d'experts du développement durable (AMSDE). Grâce au soutien de la AMSDE en général et de sa nouvelle présidence, cette présidence est accordée à un Belge pour les deux années à venir.

En ce qui concerne la participation active à la mise en place d'un programme de travail de 10 ans pour soutenir les initiatives régionales et nationales visant une production et une consommation durables, le SPP Développement durable a également accordé un soutien financier au Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies à titre de contribution dans la stratégie de communication pour le processus de Marrakech. Le suivi de ces développements est géré par la Taskforce Développement durable du Bureau fédéral du Plan qui, à cette fin, collabore avec d'autres administrations et experts impliqués et les concerta.

Quant à l'état des lieux de la cinquième action partielle relative au développement des capacités en matière de RSE dans des pays en voie de développement, le groupe de travail ne dispose pas d'informations suffisantes pour se prononcer.

Dans le cadre de l'Organisation internationale du travail (OIT) au sein du Bureau international du travail, le représentant belge a demandé, au niveau du conseil d'administration, à plusieurs reprises davantage de ressources pour la promotion, le suivi et le contrôle de l'application de la Déclaration tripartite de 1977 sur les entreprises multinationales.

Action 6 : Soutien aux réseaux d'apprentissage

Dans le cadre de cette action, la Cellule Economie sociale du SPP Intégration sociale a, en collaboration avec le groupe de travail RSE, développé une initiative pour soutenir des réseaux d'apprentissage par l'intermédiaire des Chambres de Commerce. Le SPP Intégration sociale a à cet effet prévu un budget de 300.000 € pour lancer des réseaux d'apprentissage selon l'exemple du projet Quadrant de la VOKA (Chambre de Commerce de la Flandre orientale) (2004-2007). Dix Chambres de Commerce ont finalement décidé de participer, sous la coupe de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Belgique. Le projet global a été intitulé "Quadrant-BEL" et a abouti à deux types de parcours d'apprentissage RSE parallèles : un pour les Chambres de Commerce mêmes et un pour les entreprises de chaque Chambre participante. Cela a permis le lancement de sept réseaux d'apprentissage auxquels ont participé au total plus de 70 PME et entreprises d'économie sociale de divers secteurs. Les résultats de ce projet "Quadrant-BEL" ont été présentés sous forme d'une brochure reprenant les témoignages, les actions RSE, les expériences et les conseils utiles tant pour les

PME et les entreprises d'économie sociale de Belgique que pour les Chambres de Commerce participantes.

Le projet a été jugé positif et le ministre de l'Intégration sociale a prévu un nouveau budget pour la poursuite du projet "Quadrant-BEL".

Action 7 : Soutien au commerce éthique au niveau de la Belgique

Jusqu'à présent, les autorités fédérales n'ont pris aucune initiative pour créer un réseau d'apprentissage similaire à l'Ethical Trading Initiative (ETI) en Grande-Bretagne.

Un contact a toutefois été établi avec l>IDH ("Initiatief Duurzame Handel"), qui est en pleine expansion, dans le cadre d'une visite de quelques membres du Groupe de travail RSE à MVO-Nederland. Cette visite a été organisée à la demande de l'Administration flamande du Travail et de l'Economie sociale dans le cadre de la préparation de leur note de vision RSE. L>IDH est une nouvelle initiative néerlandaise basée sur l'ETI. L>IDH est une collaboration entre les autorités, le secteur privé, les syndicats et les ONG dans laquelle les différentes parties collaborent pour aborder les contraintes sociales et écologiques dans les chaînes de commercialisation et de production. L>IDH souhaite améliorer les conditions économiques, environnementales et de travail dans les premiers chaînons des chaînes de production de pays en voie de développement par l'échange de connaissances ainsi que des programmes d'amélioration et d'apprentissage ciblés. Le budget total de l>IDH s'élève à 31 millions d'euros.

Action 8 : Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes

L'organisation d'un dialogue informel entre les parties prenantes est liée au rapport sur l'état des lieux du plan d'action qui est lui-même lié au rapport de la CIDD.

Comme il s'agit d'un premier état des lieux, aucun dialogue informel n'a encore été organisé. Le présent rapport en sera à l'origine au printemps 2009.

Action 9 : Rapports de durabilité

Jusqu'à présent, aucune initiative n'a été prise par les institutions citées dans le plan d'action RSE. Aucun groupe de travail composé de parties prenantes n'a donc été formé.

Il faut toutefois souligner que les parties prenantes n'ont pas attendu la mise en œuvre de l'action et ont pris elles-mêmes des initiatives. Business & Society Belgium, un réseau d'entreprises concernées par la RSE, a par exemple publié un guide pratique sur les rapports de durabilité. Un groupe de travail de quinze entreprises du réseau a examiné la qualité des rapports de durabilité et a publié un guide répondant aux questions suivantes :

- Quelles sont les attentes des parties prenantes ?
- Comment faire d'un rapport de durabilité un outil de communication dynamique reflétant la stratégie de durabilité d'une entreprise ?
- Quels sont les outils à disposition ?
- Quels sont les étapes et les facteurs de succès lors de la rédaction d'un excellent rapport ?

Le guide indique aussi qu'il est possible de publier un excellent rapport conforme aux standards internationaux les plus récents (directives GRI 3 du Global Reporting Initiative) sans que ce dernier soit compliqué et volumineux. Le guide pratique peut être trouvé sur le

site Internet de Business & Society Belgium : www.businessandsociety.be, sous la rubrique Nos publications.

Une deuxième initiative importante et intéressante lancée par les parties prenantes dans le domaine des rapports de durabilité est le processus initié au sein de KAURI, un réseau multilatéral belge et un centre de connaissances sur l'entrepreneuriat international, la RSE, la durabilité... Un groupe d'ONG s'est entre autres penché sur les rapports de durabilité. Une série de rapports de durabilité ont été créés, dont certains conformément aux directives GRI. KAURI organise en outre un atelier tant pour les entreprises que pour les intégrations sociales qui souhaitent réaliser des rapports de durabilité conformes à la GRI. De nombreux membres de Kauri, que ce soit des entreprises ou des organisations sociales, publient en outre un rapport de durabilité. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur www.kauri.be.

Enfin, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) organise chaque année le “Prix belge du meilleur rapport de développement durable”. Le prix de 2008 a été organisé en collaboration avec Business & Society Belgium, l'université de Gand et Kauri. L'initiative de l'IRE a vu le jour il y a 10 ans bien que les premières années, elle se concentrait davantage sur les qualités écologiques du rapport.

Action 10 : Etablissement d'un programme de recherche commun en matière de RSE

Le SPP Développement durable a, pour cette action, présenté un projet de recherche à la Politique scientifique fédérale dans le cadre de l'Action en soutien aux priorités stratégiques des autorités fédérales. La demande de recherche a été retenue par la Politique scientifique fédérale et un appel à candidats a été lancé. Suite à une procédure de sélection à laquelle participaient également des experts internationaux, le partenariat entre Solvay Business School, Vlerick Leuven/Gent et l'Observatoire social européen a finalement été désigné comme exécutant. Le projet de recherche s'intitule : “Domaines de connaissances et actualisation dynamique des connaissances en matière de RSE”.

Les objectifs de la recherche sont triples :

- répertorier les études existantes et leurs résultats, les outils et les initiatives en matière de RSE, ainsi que les centres d'expertise axés sur la RSE en Belgique, en Europe et sur le plan international ;
- répertorier les principales lacunes sur le plan des connaissances, des outils et des mécanismes de diffusion, et ce notamment au départ d'une analyse des parties prenantes. Une attention toute particulière sera accordée à l'application concrète de la RSE dans les PME ;
- la présentation de propositions pour l'organisation de missions de recherche et de développement spécifiques à partir des analyses susmentionnées.

Dans le cadre de ce projet de recherche, une commission d'experts a également été créée représentant des experts belges mais aussi la Commission européenne (tant la DG Entreprise que la DG Affaires sociales) ainsi que des experts de groupes de parties prenantes organisés au niveau international. La première réunion a eu lieu en novembre 2008. Le projet doit durer neuf mois. Les résultats de l'étude sont donc prévus pour l'été 2009. Le projet de recherche est financé (budget de 52.000 €) par la Politique scientifique fédérale.

Action 11 : Coopération entre autorités concernant la diffusion des connaissances

Aucune initiative spécifique n'a été entreprise dans le cadre de cette action. Les principaux responsables publics de la politique RSE régionale sont néanmoins toujours invités aux réunions du groupe de travail. Les représentants flamands y jouent principalement un rôle actif. Une série d'initiatives communes en ont déjà découlé, comme la visite à MVO-Nederland à la demande de l'Administration flamande du Travail et de l'Economie sociale, ou la coopération relative à la présentation des expériences en matière de réseaux d'apprentissage pour le Groupe de travail de haut niveau sur la RSE. Le représentant flamand du groupe de travail RSE a également présenté les initiatives publiques RSE existant au sein de la région flamande. Le groupe de travail comprend aussi un représentant pour la Région de Bruxelles-Capitale. La Région wallonne a récemment désigné un nouveau représentant au sein du groupe.

Action 12 : Epargne pension durable

A la fin de la législature précédente, les autorités fédérales ont créé un groupe de travail intercabineaux qui a élaboré une proposition relative à l'épargne pension durable.

La proposition se basait sur la distinction entre l'épargne pension RSE d'une part et l'épargne pension ordinaire (non RSE) d'autre part. Tant dans le cadre des fonds d'épargne pension que dans le cadre des assurances d'épargne pension, une distinction devra être réalisée sur la base des critères RSE utilisés pour le réinvestissement des moyens récoltés et une obligation de transparence concernant leur politique de placement et leur prise en compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux devra être introduite dans le cadre du troisième pilier. Dans la proposition, l'épargne pension RSE bénéficierait d'une déduction fiscale majorée tandis que l'épargne pension ordinaire pourrait toujours faire appel à la déduction fiscale non majorée actuelle.

Une proposition plus ou moins concrète d'un cadre légal a été élaborée mais à la fin de la législature, aucun accord n'avait plus été atteint concernant les critères à utiliser, le mode de contrôle et l'importance de la déduction fiscale majorée. Les activités n'ont jusqu'à présent pas encore été reprises.

Action 13 : Evaluation et élargissement des règles de transparence

Fin 2008, le SPP Développement durable a organisé un marché public pour l'évaluation de la mesure de transparence actuelle dans le cadre du deuxième pilier de pension et ce pour les Organismes de Placement Collectifs. Le marché public a finalement été octroyé à Ethibel Forum qui a présenté l'offre la plus avantageuse économiquement.

L'objectif de la mission d'étude et d'évaluation est d'analyser le respect des obligations de transparence susmentionnées et plus spécifiquement relatives au respect des aspects sociaux, éthiques et environnementaux lors de la gestion des budgets (stratégie de placement) et éventuellement l'exercice des droits qui y sont liés. La mission a également pour objectif d'examiner les conséquences de l'introduction de ces clauses spécifiques de transparence concernant l'utilisation des aspects sociaux, éthiques et environnementaux lors de la gestion des budgets. L'accent a été mis sur les questions suivantes :

1. L'introduction de ces clauses de transparence a-t-elle entraîné des modifications dans la gestion des budgets ?

2. Les budgets ont-ils davantage été orientés vers des investissements socialement responsables à la suite de ces clauses de transparence ?
3. Pourquoi les aspects sociaux, éthiques et environnementaux n'ont-ils pas été éventuellement pris en compte ?
4. Quels sont les aspects sociaux, éthiques et environnementaux les plus couramment pris en compte ?
5. Comment ces aspects sont-ils intégrés dans la gestion ?
6. Que pensent les gestionnaires de telles clauses de transparence utilisant des aspects sociaux, éthiques et environnementaux ?
7. Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors de l'utilisation d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux dans la gestion des budgets ?

La mission a une durée de 210 jours civils et devra aboutir à un rapport reprenant la méthode d'approche, l'évaluation qualitative et quantitative des données rassemblées et l'évaluation des conséquences de l'introduction de ces clauses. Il a également été demandé de faire de recommandations au monde politique concernant ces clauses et leur élargissement éventuel à tout le secteur financier. Les résultats sont attendus pour l'été 2009. Le budget total de la mission d'étude s'élève à 30.000 € hors T.V.A.

4. CONCLUSION

L'état des lieux de la mise en œuvre indique qu'une partie des actions a été réalisée. Certaines actions, généralement les plus sensibles politiquement et budgétairement, ne connaissent pas encore de contenu concret. Des propositions ont toutefois été lancées pour la plupart des actions mais elles n'ont pas toujours été finalisées lors de la précédente législature et la discussion n'a pas encore repris au cours de la législature actuelle. Il serait également important de préciser la volonté politique de développer et de mettre en œuvre une série d'actions du plan d'action RSE.

Enfin, il faut également attendre les résultats d'une série de missions d'évaluation et de recherche actuellement en cours et qui ne seront publiés qu'à la mi-2009.

La RSE prend de l'ampleur aussi au niveau international comme le montrent les diverses initiatives prises par les institutions internationales. L'OCDE joue un rôle important dans ce débat et ce rôle se reflète dans la politique belge. L'Union européenne applique en outre une politique active d'intégration des différents aspects, notamment environnementaux et sociaux, dans sa politique économique. Cette évolution renforce la politique RSE dans notre pays.

Outre la mise en œuvre partielle des actions, il est important aussi de constater que la RSE n'est pas uniquement une matière fédérale et que diverses autorités régionales développent également des initiatives. Il serait utile de les rassembler dans un document de synthèse commun, notamment dans le cadre d'une mise à jour du 'Recueil des politiques et pratiques nationales en matière de RSE au sein de l'Union européenne'.

Pour terminer, il faut souligner que plusieurs initiatives importantes et intéressantes voient aussi le jour chez les parties prenantes. Les résultats de l'étude RSE (mise en œuvre de l'action 10) peuvent éclaircir ce point.

La centralisation de toutes ces initiatives (fédérales, régionales et du chef des parties prenantes) peut permettre de mieux cerner la véritable dynamique RSE en Belgique et former

la base d'une évaluation plus poussée de la politique RSE (fédérale) en général et du plan d'action RSE en particulier.